

LA RUE COIGNEBERT

PANORAMA

par Quentin Collette

HOSPICES CIVILS DE ROUEN.
Etude de **M^r CARRÉ**, Notaire à Rouen, rue Thiers, n° 8, successeur de M. HARDY.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION PUBLIQUE, A L'EXTINCTION DES FEUX.
A ROUEN.
En la Salle des Séances de la Commission Administrative des Hospices Civils de Rouen,
rue de Germont, n° 1^{er}, EN DEUX LOTS.

LE JEUDI 7 AVRIL 1881, A DEUX HEURES APRÈS MIDI,

PROPRIÉTÉ

SISE A ROUEN,
RUE COIGNEBERT, N° 55, 57 et 59.

Le JEUDI 7 AVRIL 1881, à deux heures de l'après-midi, en la Salle des Séances de la Commission Administrative des Hospices Civils de Rouen, rue de Germont, n° 1^{er}, à la requête de M. l'Administrateur délégué à cet effet par la Commission Administrative des Hospices Civils de Rouen, le Préfet de la Seine-Inférieure, le 5 mars 1881, n° 587, par le ministère de M^r CARRÉ, Notaire à Rouen, procédé à l'adjudication publique, en deux lots, des Immeubles ci-après désignés, appartenant aux Hospices Civils de Rouen :

DÉSIGNATION.

PREMIER LOT.

Deux **MAISONS** d'habitation contiguës, sises à Rouen, rue Coignebert, n° 57 et 59, comprenant :

Le n° 57, un Rez-de-Chaussée avec Chambre au premier et petit Grenier au-dessus,
Et le n° 59, une Cave avec Plancher supérieur à solives apparentes, premier et second Etages avec Grenier perdu au-dessus ;
Contre le mur ouest du n° 59, à l'extérieur, est un Puits,
Et dans la cour du n° 57, est un Cabinet d'aisances, dont la fosse est commune avec le n° 55, qui forme le deuxième lot ci-après.

Cette Propriété figure au plan cadastral de la ville de Rouen, 3^e section, savoir : le n° 57, sous le n° 334, pour une superficie de 72 mètres carrés, et le n° 59, sous le n° 333, pour une contenance de 32 mètres carrés.

Dans son ensemble, ce premier lot est borné d'un côté vers l'est par M. Brebillon, et d'autre côté à l'ouest par le deuxième lot et la rue Coignebert, d'un bout au nord par M. Brebillon, et d'autre bout au sud par la rue de la Roche.

Mise à Prix 4,000 fr.

DEUXIÈME LOT.

Une autre **MAISON** d'habitation, sise à Rouen, rue Coignebert, n° 55, comprenant :

Petite Cave non voûtée, Rez-de-Chaussée et premier Etage avec Chambres mansardées au-dessus ;
Petite Cour pavée et Jardin dans lequel se trouve un Cabinet d'aisances, dont la fosse est commune avec les n° 57 et 59 du premier lot.

Cette Propriété figure au plan cadastral de la ville de Rouen, 3^e section, sous le n° 338, pour une superficie de 130 mètres carrés, et elle est bornée vers l'est par la rue Coignebert et le premier lot, d'autre côté vers l'ouest par M. Morlville, M. Aubin et M^{me} Delaine, d'un bout vers le nord par M. Brebillon, et d'autre bout vers le sud-est par M. Morlville.

Mise à Prix 1,500 fr.

FACULTÉ DE RÉUNION.

IL Y AURA ADJUDICATION SI LES MISES A PRIX SONT COUVERTES.

S'adresser :

A **M. MAUPAS**, Secrétaire Directeur des Hospices, au Secrétariat, rue de Germont, n° 1^{er}, où une copie du cahier des charges est déposée ;
A **M. MAILLON**, Préposé à la surveillance des biens des Hospices, rue Saint-Nicaise, n° 17,
Et à **M^r CARRÉ**, Notaire, dépositaire du plan et du cahier des charges.

Rouen. — Imprimerie de Léon BRIÈRE, rue Saint-Lô, n° 7.

Affiche de licitation pour les 55, 57 et 59 rue Coignebert

D'après le *Dictionnaire indicateur des rues et places de Rouen* de Pierre Périaux (à Rouen, chez l'auteur, 1819), la rue Coignebert (qu'il écrit *Cognebert*), dont l'origine du nom est inconnue, s'est aussi nommée *rue Lambert* (comme sur le plan de Jacques Gomboust, de 1655). D'une archive à l'autre, du XV^e au XIX^e siècle, l'orthographe est très variable.

Il est particulièrement utile, pour faire l'histoire du bâti ancien, dans la rue Coignebert comme ailleurs à Rouen, de dresser une table de concordance fiable, entre le numérotage ancien (de 1788 à 1815) et moderne (après 1816).

La première tentative de numérotage, d'après l'*Histoire sommaire et chronologique de la ville de Rouen*, de Nicéas Périaux¹, date de 1788 ; avant cette date, pour indiquer une maison, on la situait par rapport à une enseigne ou à un édifice public : comme dans cet exemple, tiré de la page de garde d'un ouvrage publié « *chez la veuve Duchesne, libraire, rue Saint-Jacques, au-dessous de la Fontaine-Saint-Benoît, au Temple du Goût* », à Paris.

Entre 1788 et 1815, on adopta un système dit « en fer à cheval », strictement ordinal : pour la rue Coignebert, le numérotage débutait en aval de la rue, à gauche (à l'angle de la rue Orbe), pour longer le versant ouest vers l'amont ; et la suite des nombres se poursuivait ainsi, faisant un demi-tour à l'extrémité nord, en cul-de-sac. Le dernier numéro, le 56, faisait donc face au n° 1.

Cependant, un décret du 4 février 1805 imposa le numérotage des rues à Paris, avec le séquençement pair/impair (de deux en deux), à gauche et à droite.

À Rouen, ce système ne fut mis en œuvre qu'à partir de 1816, d'après un rapport du Conseil des bâtiments civils (rattaché au ministère de l'intérieur), établi par M. Garrey, et approuvé le 14 décembre 1815 ; il fut étendu à l'ensemble du territoire national à partir de 1823.

Ainsi, d'après ce rapport² :

Le dernier travail du renouvellement des inscriptions et des numéros pour Paris ayant été préparé avec attention au Ministère de l'Intérieur, et exécuté avec succès ; plusieurs de ses dispositions paraissant suivies dans plusieurs villes des Dépôts, ainsi que le Conseil a pu le voir sur des plans de ces villes dont les alignements ont été renvoyés à son examen ; et ce dernier travail ne s'écartant pas sensiblement de celui proposé pour Rouen, je pense qu'on pourrait lui appliquer ce que celui exécuté à Paris a de plus avantageux et de plus simple.

[...]

Que pour connaître dans quelle position on était à l'égard de la rivière, il suffirait de deux couleurs aux numéros, l'une rouge l'autre noire.

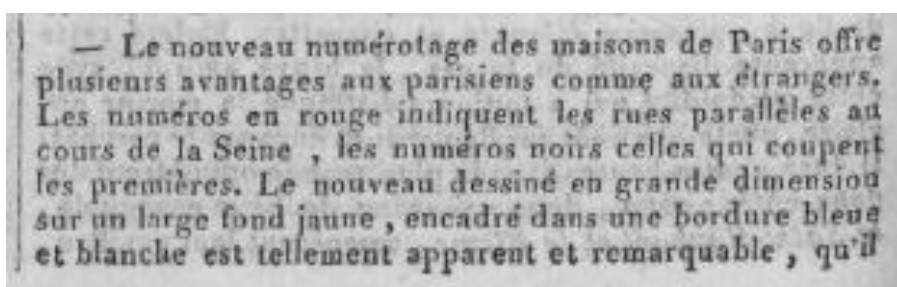
Qu'enfin pour connaître, même la nuit, la position des maisons, on mettrait les numéros pairs à droite en entrant dans la rue, et ceux impairs à gauche en renouvelant la série pour chaque rue, même la plus courte, de même que pour les quais et places. À moins que celles-ci ne fassent pas solution de continuité à une même rue, dans lequel cas les numéros suivraient les côtés de la place sans interruption de série.

Ci-dessous, nous proposons une tentative de restitution du premier numérotage de la rue Coignebert, entre 1788 et 1815, à partir de sources diverses (contrats de vente, baux locatifs, journal d'annonces, annuaires, etc.). Dans de rares cas (surtout dans la première moitié du siècle), la filiation était faite entre ancien et nouveau numéro. Par conséquent, ce tableau n'est sans doute pas

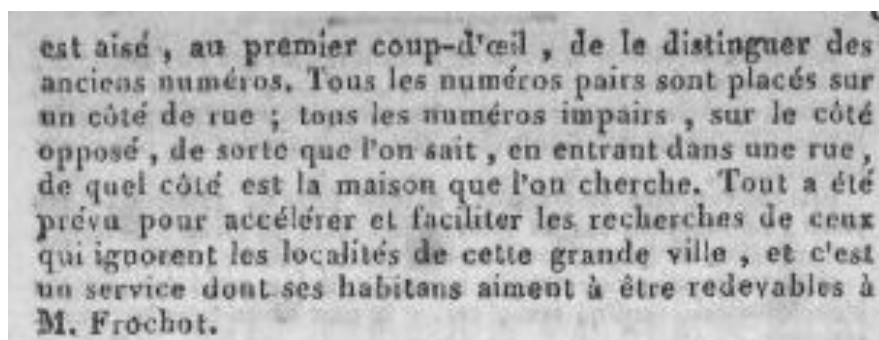
¹ *Histoire sommaire et chronologique de la ville de Rouen* [...], à Rouen, Lanctin et Ch. Métérie, 1874.

² Rapport contenu dans le fonds coté 2O1906, conservé aux Archives départementales de la Seine-Maritime (ADSM).

exempt de décalages, soit faute d'informations, soit à cause de la fusion de numéros (comme pour les n° 44 et 45 anciens, devenus le n° 24)³.



— Le nouveau numérotage des maisons de Paris offre plusieurs avantages aux parisiens comme aux étrangers. Les numéros en rouge indiquent les rues parallèles au cours de la Seine, les numéros noirs celles qui coupent les premières. Le nouveau dessiné en grande dimension sur un large fond jaune, encadré dans une bordure bleue et blanche est tellement apparent et remarquable, qu'il



est aisé, au premier coup-d'œil, de le distinguer des anciens numéros. Tous les numéros pairs sont placés sur un côté de rue ; tous les numéros impairs, sur le côté opposé, de sorte que l'on sait, en entrant dans une rue, de quel côté est la maison que l'on cherche. Tout a été prévu pour accélérer et faciliter les recherches de ceux qui ignorent les localités de cette grande ville, et c'est un service dont ses habitants aiment à être redevables à M. Frochot.

Journal de Rouen, 13 août 1805, p. 2-3

Cela permet aussi d'avoir un aperçu sociologique intéressant du quartier, à la fin du XVIII^e siècle, avec une forte implantation de communautés religieuses (en l'occurrence, les Minimes) et une grande mixité sociale : noblesse de charge et d'épée (fonctionnaires de la Cour des comptes, du bailliage, sergents, capitaines de cavalerie) ; notaires, huissiers ; bourgeoisie commerçante (négoce de textile) ; artisans (badestamiers, filateurs, blanchisseuse), mais aussi des ouvriers, regrattiers⁴ et domestiques.

On notera que les rues Coignevert, Saint-Nicaise et Poisson (désormais rue des Requis) firent l'objet d'un projet de « macadamisage » en 1887 : en séance du 4 novembre, le conseiller municipal Émile Ruffault proposa de remplacer « *le pavage de ces rues par un macadam* », en utilisant les pavés retirés « *dans les nouvelles voies à créer à Saint-Sever* ».

Il souhaitait ainsi baisser le nombre d'accidents survenus, « *les hivers précédents, au moment des gelées* », arguant que cela fournirait « *de la besogne à quelques-uns des nombreux ouvriers inoccupés aux approches de l'hiver* ».

Le conseil municipal délibéra dans ce sens en février et mars 1888⁵.

1) D'après l'inventaire des titres des Minimes de Rouen dressé en 1790 (1QP1207/1)

Dans la rue Coignevert, les Minimes possédaient et louaient treize maisons (ou tènements de maisons, avec ou sans jardin).

Les numéros 12, 13, 14 et 15 formaient un seul tènement.

³ Dans de rares cas, le numérotage des maisons a été complètement revu après 1816, pour diverses raisons (opérations immobilières d'importance, travaux de voirie, rénovations d'îlot, par exemple) : ce fut le cas pour la rue des Minimes, par arrêté municipal du 19 novembre 1973.

⁴ *Regrattier* : « Personne qui vendait de seconde main, d'occasion, des marchandises de détail » (*Le Robert*).

⁵ Données provenant d'un extrait du registre des délibérations, contenu dans le dossier 44W68 des Archives municipales de la ville, ainsi que de la base de données sur « les délibérations du conseil municipal (1800-1939) », disponible sur le site internet Rouen-Histoire (© Jacques Tanguy, 2002).

Les estimations des biens sont tirées de 1QP1167⁶.

N° 2, maison louée à M^{me} de Camphéry par bail de neuf ans du 19 décembre 1786, devant Marc (estimée 3 500 livres).

N° 3, maison louée à M. Asselin par bail de neuf ans du 12 novembre 1789, devant Marc (estimée 3 500 livres).

N° 4, maison louée à M^{me} Goeslin par bail de neuf ans du 27 janvier 1783, devant Marc (estimée 2 500 livres).

N° 10, maison louée à M^{me} Feray par bail emphytéotique (99 ans) du 2 août 1760, devant Béliard (estimée 4 000 livres, et cessant la fieffe 5 000 livres).

N° 11, maison louée à M^{me} Despinay par bail de neuf ans du 26 avril 1781, devant Marc (estimée 3 500 livres).

N° 12, maison louée à M^{lle} Dufour par bail de neuf ans du 18 mai 1783 devant Marc (maisons des n° 12-15 estimées 7 000 livres).

N° 13, maison louée à M^{lle} Bance par bail de neuf ans du 15 mai 1788, devant Marc.

N° 14, maison louée à M^{me} Desnos par bail de neuf ans du 11 mai 1784, devant Marc.

N° 15, maison louée à M^{me} Crevel par bail de neuf ans du 11 mai 1784, devant Marc.

N° 16, maison louée à M. Bazin par bail emphytéotique (99 ans) du 24 mai 1756, devant Béliard. Cette maison n'apparaît pas dans l'inventaire des titres des Minimes de 1790, elle a sans doute été revendue avant.

N° 18, maison louée à M. Boissel par bail emphytéotique (99 ans) du 18 juillet 1754, devant Varengue (estimée 5 200 livres, et cessant l'emphytéose 6 500 livres).

N° 19, maison louée à M^{me} Guerard par bail emphytéotique (99 ans) du 2 mai 1788, devant Marc (estimée 4 400 livres, et cessant l'emphytéose 5 000 livres).

N° 52, louée à M. Dupuis par bail de neuf ans du 10 juillet 1782, devant Marc (estimée 3 000 livres).

Les Minimes possédaient presque tous leurs biens sur le versant ouest de la rue (comme leur couvent), sauf le numéro 52, qui devait correspondre au 10 actuel.

D'après une autre équivalence (*Journal de Rouen*, 3 mars 1823), les numéros 44 et 45, réunis après 1815, sont devenus le n° 24. Sur cette base, il est possible d'établir une table d'équivalences complète.

Vu que le numéro extrême de la rue, en amont et sur son versant ouest, d'après le cadastre de 1828, est le numéro 61, le demi-tour du « fer à cheval », dans le système de numérotage d'avant

⁶ L'inventaire des biens des communautés religieuses fut dressé en application du décret du 2 novembre 1789, relatif à la mise à disposition des biens du clergé (qui excluait les actifs des fabriques). L'année suivante, suite au décret du 14 mai 1790 sur l'aliénation des biens nationaux (notamment pour financer les efforts de guerre), on procéda à l'adjudication des biens nationaux. Les biens des fabriques n'entrèrent dans son champ d'application qu'à compter du décret du 13 Brumaire an II (3 novembre 1793), qui considérait comme propriété nationale l'ensemble de leurs actifs.

1815, se faisait entre les numéros 31 (dernier numéro versant à l'ouest) et 32 (premier sur le versant à l'est, correspondant au n° 56, numéro extrême du versant est amont).

2) Table de numérotage

En rouge et gras, les concordances établies par des sources anciennes.

Ancien Nouveau (avec les propriétaires en 1790)

Versant ouest, amont

32	56
33	54
34	52
35	50
...	...
38	44 → Les Dames de Saint-Joseph (louée par M. Portier, ramoneur)
...	...

Angle de la rue de la Mouche (ou Mouelle), vers l'est

42	30 → M. Thillaye, marchand épicier, et M. Fennebrecque, 1 ^{er} huissier aux Consuls
43	28
44	26 → « <i>Tenement de deux Maisons patrimoniales</i> », tenues par le sieur Huisse (JR, 3 mars 1823)
45	24
46	22
47	20
48	18
49	16
50	14
51	12
52	10 → Les Minimes
53	8 → Hôpital général de Rouen
54	6
55	4
56	2 → « <i>Emplacement vain et vague</i> » dépendant du Domaine (3E1N/12), vendu par adjudication, le 10 décembre 1791, à M. Le Mercier, oiseleur (place du Vieux-Marché). Occupants : M. Borel, tailleur d'habits (1802), M. Jadouille, sculpteur (1805).

Vers l'aval

Versant est, amont

31	61 → Numéro extrême de la rue, longeant la rue de la Roche vers l'est
30	59 → Les Mathurins
29 ⁷	57 → Les Mathurins ⁸
28	55 → Les Mathurins (n° 28-29-30, maisons louées à M. Goueslain)
...	...
25	49
24	47 → Pierre André Amable Beaufils, peintre (rue Caron)
23	45 → Fabrique de Notre-Dame de Bois-l'Évêque (donation des trois sœurs de Setz, 1743)
22	43 → Charles Brunel et Charles Mésanger (son beau-frère)
21	41 → <i>Idem</i> (maisons réunies avant la Révolution)
20	39
19	37 → Les Minimes
18	35 → Les Minimes
17	33
16	31 → Maison natale d'Armand Carrel (d'après son acte de naissance du 18 Floréal an VIII)
15	29 → Les Minimes (les maisons du 12 au 15 formaient un seul tènement, avec quatre locataires)
14	27 → Les Minimes
13	25 → Les Minimes
12	23 → Les Minimes
11	21 → Les Minimes
10	19 → Les Minimes, maison louée à Jérôme J. Ferey (succ.), greffier en chef au bailliage, anc. trésorier de la fabrique (donation du prêtre Cornille du Désert, 1491)
9	17 → Fabrique de Saint-Nicaise (« <i>petite</i> » maison louée par Gaillard des Petits-Champs, en 1765)
8	15 → Fabrique de Saint-Nicaise, louée à M. Doré de Barville, conseiller à la Chancellerie, près le Parlement (avec le n° 7, donation du prêtre Jehan Auber, 1517)

⁷ Ce numéro n'était probablement pas attribué avant 1816 (voir note suivante).

⁸ Le contrat d'emphytéose passé entre les Mathurins et Antoine Gollain, devant M^e Marc le 11 février 1782 (HDépôt 3N/270), portait sur deux articles : « *premièrement un tènement de deux maisons de fond en comble ayant le meme escalier scitué en cette ville à l'encoignure du cul de sac de la rue Coignebert au haut d'icelle rüe* » (louées à Thomas Languillier et François Bataille) ; « *secondement une autre maison de fond en comble en face des deux premieres avec un petit jardin ou cour en dépendant séparés des précédents héritages par un mur ; laditte maison ayant son entrée par ledit cul-de-sac de la rüe Coignebert* » (louée par Jean Baptiste Pollet). Les deux premières doivent correspondre aux n° 57 et 59 : ces deux corps de logis ont une entrée commune au n° 57, à l'extrémité de la rue (du « *cul-de-sac* »). La seconde doit être le n° 55, dont l'entrée fait face au bâtiment à l'angle de la rue de la Roche. D'après le procès-verbal d'estimation du 8 novembre 1790 (1QP1167), les Mathurins possédaient deux maisons rue Coignebert, aux n° 28 et 30 : elles pouvaient se vendre séparément, « *n'étant point dans la même cour et même d'un coté de la rue à l'autre* ». Le numéro 30 de la période révolutionnaire, après 1816, a été scindé en deux adresses (n° 57 et 59). Leurs maisons étaient estimées respectivement 2 200 et 2 600 livres (et cessant la fieffe, 3 000 livres). Le 4 août 1808, les Hospices civils de Rouen prirent possession des trois maisons, aux termes de la loi du 9 septembre 1807. Elles furent ensuite revendues le 7 avril 1881 (par M^e Carré), en deux lots : le n° 55 d'une part, mis à prix 1 500 francs, et les n° 57 et 59, mis à prix 4 000 francs.

7	13 → M ^e Le Gingois, notaire ⁹
6	11
5	9
4	7 → M. Beaufour
3	5 → M. Beaufour
2	3 → Les Minimes
1	1 → Maison claustrale des Minimes, vendue comme bien national par les administrateurs du district de Rouen, le 2 juillet 1791, à M. Harel, rue des Bonnetiers (69 900 livres)

Vers l'aval

*

D'après l'inventaire des titres de la fabrique de Saint-Nicaise (G7223), le trésor de l'église a possédé, rue Coignebert, deux maisons issues d'une fondation du prêtre Jehan Auber, en 1517, le n° 15 d'une part (jusqu'en 1795), le n° 13 actuel d'autre part, détruit avant 1655, laissant jour à une « *place vide* » cédée aux Minimes, cette année-là, en contre-échange de la maison du n° 17.

Par une donation de 1491 (du prêtre Cornille du Désert), le trésor de Saint-Nicaise avait également acquis la maison au n° 19 de la rue, vendue à fief en 1583, et passée aux Minimes par la suite, qui poursuivirent la rente au trésor (15 livres par an) jusqu'à la Révolution.

Cependant, cet inventaire (qui se reporte à celui de 1688, p. 144) fait état de plusieurs autres maisons rue Coignebert ayant appartenu au trésor.

Il faut d'ailleurs préciser que les archives de la fabrique comportent, dans des liasses de « *pièces inutiles* » (constituées par les trésoriers), des titres relatifs à des maisons rue Coignebert, mais non précisément localisées, dont personne alors (XVII-XVIII^e siècle) n'avait gardé la mémoire : on ne versait plus la rente depuis longtemps, ou l'on ne savait pas à qui la réclamer.

On trouve ainsi :

– une « *maison et jardin* » rue Coignebert, acquise par le trésor, vendue à fief à Robin Allart le 26 juillet 1428 (moyennant « *cent trois livres dix sols comptant et vingt sols de rente foncière dont huit sols aux chefs seigneurs et 12 sols au trésor* », dus à la Saint-Michel). Cette rente foncière fut revalidée le 14 mai 1688 (sous seing privé) par Jean Dumaretz, et de nouveau le 11 novembre 1759 par Margueritte de la Porte, veuve d'Augustin Remy Dumaretz.

Elle était bornée d'un côté et d'un bout par les Minimes, d'autre côté par M. Le Marchant représentant le sieur Meschin, qui représentait le sieur Broche, et d'autre bout par la rue Coignebert.

– une maison vendue à fief à Jacques Le Forestier, moyennant 4 sols de rente foncière.

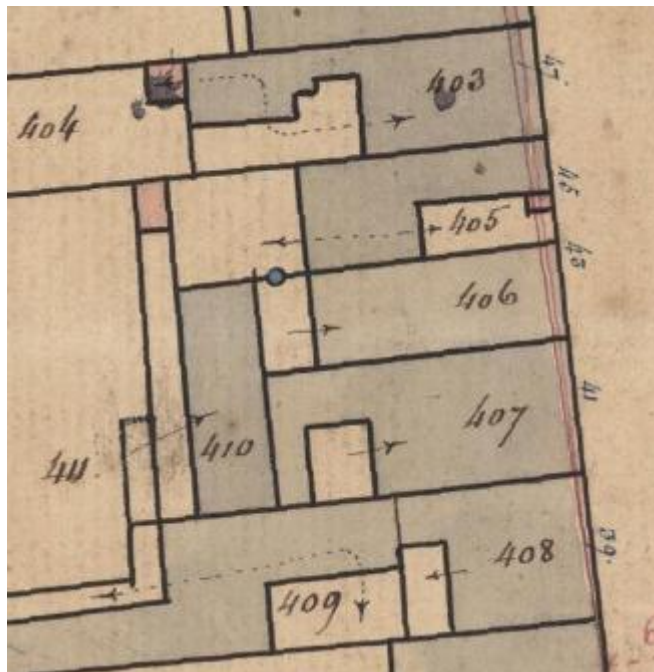
À la veille de la Révolution, la fabrique de Saint-Nicaise possédait donc deux maisons (les n° 15 et 17), de même que les Mathurins (n° 55 et 57-59) ; quant aux Hospices civils, leurs biens de la rue Coignebert leur furent attribués plus tard, par la loi du 9 septembre 1807. Auparavant, l'Hôpital général des pauvres valides en avait une (le n° 41 ou le n° 43), comme l'atteste un contrat de vente du 25 février 1740 [2E6/86]. En effet, il est indiqué, concernant la maison de Nicolas Dumarestz (curé de Gommerville), au n° 45 :

*Laquelle maison vendue par le present est **bornée d'un costé la maison appartenante a l'hôpital général des pauvres vallides de Roüen**, d'autre costé [blanc] d'un*

⁹ Le contrat d'emphytéose de la fabrique de Saint-Nicaise à M. Le Prevost, daté du 8 janvier 1790, concernant le n° 15 rue Coignebert (n° 8 à l'époque), la bornait « *d'un coté au sud ledit sieur Le Gingois notaire* » (G7314).

bout par derriere lautre maison appartenante encore audit sieur vendeur et d'autre bout par devant le pavé du Roy de ladite Rue Coignebert.

Au vu du plan cadastral de 1828, on peut supposer qu'il s'agit du n° 41 : en effet, cette maison sur rue, qui occupe la parcelle 407, est mitoyenne par derrière d'une autre maison (parcelle 411), séparée du n° 45 par une cour.



3) L'aliénation des biens nationaux de 1791 (d'après 1QP71 et 3E1N/12)¹⁰

Entre 1791 et 1793, la plupart de ces maisons furent vendues par adjudication, par le directoire du district de Rouen, comme biens nationaux (avec l'ancien numérotage). En italique, les maisons ayant appartenu aux Minimes, non localisées :

– 26 février 1791 : maison estimée 3 500 livres, vendue 5 750 livres à M. Bonjour (rue Saint-Julien).

– 12 mars 1791 : maison estimée 3 000 livres, vendue 6 125 livres à M. Faucon (rue Damiette). Il s'agit du n° 52 rue Coignebert, actuel n° 10, comme le montre un avis paru dans le *Journal de Rouen* du 24 mai 1810 (p. 6) : en vue de son adjudication préparatoire, le 12 juin, en l'étude de M^e Delabarre (29 rue Bourg-l'Abbé), par licitation entre cohéritiers de Claude Faucon. L'article contient une description détaillée du bien.

– 4 juin 1791 : maisons (état n° 4, art. 125 et 126) estimées 1 800 livres, vendues 1 900 livres à M. Martin (rue du Vieux-Palais).

– 4 juin 1791 : maison (état n° 4, art. 122) estimée 3 500 livres, vendue 4 300 livres à M. Barthelemy (rue Martainville). Il s'agit probablement du n° 11 rue Coignebert, ou n° 21 actuel, qui,

¹⁰ Le fonds 3E1N/12 contient d'autres bordereaux d'adjudication concernant des biens ayant appartenu aux Minimes : du 15 mai 1792, « jardin clos de murs et 4 petites maisons rue Caron », estimés 3 978 livres 25 sols, vendus 4 075 livres à Beaufils (rue Caron) ; du 8 octobre 1791, deux maisons aux n° 42-43 rue Bourg-l'Abbé, estimées 5 000 livres, vendues 7 000 livres à Boutry et Boutigny (au Grand-Quevilly) ; du 1^{er} octobre 1791, une maison au n° 41 rue Bourg-l'Abbé, estimée 3 000 livres, vendue 5 050 livres à M. Jore.

d'après la matrice cadastrale de 1828 (3P2/3771), était toujours la propriété de M. Barthelemy (rue Ancrière).

– 2 juillet 1791 : maison claustrale des Minimes, estimée 28 000 livres, vendue 60 900 livres à Jean Martin Harel (fils aîné), négociant rue des Bonnetiers. Par comparaison, la maison claustrale des Mathurins, 2 rue de Joyeuse, estimée 13 000 livres, fut attribuée pour 31 600 livres, en mars 1791, à Abraham Frey.

– 13 juillet 1791 : maison n° 3 rue Coignebert, estimée 3 500 livres → sursis à la vente (voir au 10 août).

– 16 juillet 1791 : quatre maisons, n° 12, 13, 14 et 15 rue Coignebert, estimées 7 000 livres, vendues 10 000 livres à M. Caumont (Marché aux Balais). D'après la matrice cadastrale de 1828 (3P2/3771), Jean Jacques Marinne Caumont (receveur, rue de Buffon) était toujours propriétaire de ces biens.

– 10 août 1791 : *une maison et jardin à l'encoignure de la rue Bourg-l'Abbé et de la rue des Minimes, au n° 36, vendue à M. Pierron, prêtre (rue des Minimes)*¹¹.

– 10 août 1791 : deux maisons n° 3 et 4 rue Coignebert, estimées 6 000 livres, vendues 7 300 livres à M. Beaufour (rue Coqueréaumont). Il s'agit du n° 7 actuel (ancien n° 4), qui, par son aspect extérieur, paraît remonter au XVII^e siècle et devait former un tènement avec sa voisine, au n° 5 : sauf la surélévation d'un étage du n° 5, ces deux maisons, de part et d'autre d'un mur mitoyen (formant axe de symétrie), se reflètent exactement, notamment par leurs portails de pierre, encadrant une « petite porte » sur rue (similaire à celle, indépendante, du n° 45).

– 3 septembre 1791 : *maison estimée 1 800 livres, vendue 1825 livres à M. Fessard (rue du Cornet)*.

– 10 décembre 1791 : « *un emplacement vain et vague* », n° 56 rue Coignebert, estimé 200 livres, vendu 495 livres à M. Le Mercier, oiseleur (52 place du Vieux-Marché).

– 29 janvier 1793 : maison n° 38 rue Coignebert, estimée 1 200 livres, vendue 2 500 livres à Jean Joseph Portier, ramoneur (occupant).

– 1^{er} octobre 1793 : maison n° 18 rue Coignebert, estimée 5 931 livres 17 sols, vendue 8 400 livres à Pierre Adrien Emmanuel Bonjour (rue Saint-Julien).

4) Petit annuaire de la rue, au tournant du XIX^e siècle

Les numéros indiqués correspondent au numérotage ancien (1788-1816). En italique, les restitutions d'après notre table. Les occurrences de la rue Coignebert, dans les annonces du *Journal de Rouen* entre 1788 et 1816, concernent surtout l'étude de M^e Boissel (avoué), au n° 18, actuel n° 35.

N° 56 : *Journal de Rouen*, 20 décembre 1802 (p. 4) : annonce pour **M. Borel, tailleur d'habits**, qui « *travaille dans les goûts les plus à la mode ; il prend pour façon et fourniture d'un habit ou redingote 5 livres [...]* », au n° 56 rue Coignebert. Acte de décès du 4 Germinal an XIII (25 mars

¹¹ Il s'agit de Louis-Claude Pierron (1747, Metz - 1824, Rouen), dernier supérieur de la maison des Mathurins : après 1790, il quitta l'état monastique, se maria avec l'ancienne première maîtresse des Nouvelles-Catholiques (Marie Auber), et tint avec elle un pensionnat au 2 rue de Joyeuse.

1805) de **Marin Nicolas Jadouille**, ancien sculpteur domicilié au 56 rue Coignebert, décédé le 2 Germinal à l'Hospice général, âgé de 69 ans.

À l'angle de la rue Coignebert et de la rue Bourg-l'Abbé, en face du domicile du sculpteur, une statuette de vierge en bois nu figurait à l'angle, à hauteur de corniche, dans une niche également en bois sculpté. D'après le *Bulletin des Amis des monuments rouennais* de 1906 (p. 12 et p. 174-175), elle a été retirée en mai de cette année-là, à la demande du propriétaire, qui fit maçonner la niche, pour rendre l'encoignure rectiligne. D'abord placée dans son jardin, elle fut ensuite revendue à Charles Darcy, un antiquaire des Andelys. De même que le président des Amis des monuments rouennais (M. Deveau), un article du *Bulletin religieux de l'archidiocèse de Rouen* du 7 septembre 1929 (n° 36, p. 2) en regrettait encore la disparition : « Au-dessus de la porte principale rouennaise, on plaçait souvent une petite statue protectrice de la Sainte Vierge. Il s'en voit encore quelques-unes dans les quartiers populeux. Elles n'ont point pour la plupart de beauté artistique (excepté celle du sculpteur Jadouille hélas disparue récemment à l'angle de la rue Bourg-l'Abbé et de la rue Coignebert), mais elles émeuvent par la pitié qu'elles supposent autour d'elles. »



Vierge attribuée à Marin Nicolas Jadouille,
cliché du début du XX^e siècle. © ADSM

N° 53 : *Journal de Rouen*, 23 novembre 1793 (p. 6) : « A louer, pour l'octodi de la premiere décade vendemiaire de la troisieme année de la république française, une et indivisible, ou Saint Michel 1794 (vieux style) une maison appartenante à l'**Hôpital général de Rouen**, sise rue Coignebert, paroisse Saint Nicaise, n° 53, consistante en deux corps de logis ; le premier, sur la rue, contenant

une cuisine ; au-dessus deux chambres, un grenier, avec une cave ; le deuxième, sur le derrière, consistant en une salle ; au-dessus une chambre, un grenier, écurie, cave, deux cours et un puits, présentement occupée par la citoyenne veuve Dufay, pour 200 livres par an. » L'adjudication devait se tenir dans la salle d'audience de l'Hôpital, en présence d'un commissaire délégué par le directoire du district, le 27 novembre 1793. Jusqu'à vers 1810, la maison était occupée par Louis-François-Isidore Veille, marchand (*Journal de Rouen*, 29 décembre 1810).

N° 52 : *Journal de Rouen* du 24 mai 1810, concernant la licitation entre cohéritiers d'une maison dépendant de la succession de **Claude Faucon** (composée de deux corps de bâtiments, un sur la rue, l'autre derrière, avec un petit hangar en appentis près du premier, une citerne près du second. Elle est bornée au nord par la veuve Bullé, au sud par M^{me} Tourlaville. La superficie totale (maison, jardin et cour) est de 126 mètres et 60 cm carrés ; le tout est estimé 4 500 francs (procès-verbal établi par Jean Guyot, entrepreneur en bâtiments). Un descriptif détaillé est inséré dans l'annonce.

N° 44-45 : *Journal de Rouen*, 3 mars 1823 (p. 4) : « A vendre un Tenement de deux maisons patrimoniales, situées à Rouen, rue Coignebert, portant actuellement le n° 24, et anciennement les n° 44 et 45, tenues par le **sieur Huisse**. » On peut en déduire, d'après le tableau de correspondances, que le n° 26 (ancien n° 44), a été supprimé, fusionné dans le n° 24.

N° 42 : *Journal de Rouen*, 18 février 1789 (p. 5) : « Maison très-logeable à vendre ou louer présentement, rue Coignebert, au dessous de celle de la Mouelle, n° 42, consistant en une cave, cour, puits, jardin, bûcher, salle sur le devant, cuisine sur le derrière, 2 chambres au 1^{er}, même répétition au 2^e & greniers. S'adresser pour la voir, à M. Rozé, voisin d'icelle ; & pour en traiter, à **MM. Thillaye, Marchand Epicier**, rue Ganterie ; & **Fennebrecque, premier Huissier aux Consuls**, rue de l'Estrade, propriétaires. »

N° 41 : Maison mise en vente par adjudication chez M^e Lequesne, avec un petit jardin, occupée par **M^{me} Levasseur, blanchisseuse** (*Journal de Rouen*, 14 février 1810).

N° 39 : au 13 juillet 1811 (d'après le *Journal de Rouen*), maison occupée par **Marie-Marguerite-Madeleine Quemin**, veuve de Jean-François Lehulle.

N° 35 : *Journal de Rouen*, 27 février 1801 (p. 4), « à vendre ou louer présentement une maison (patrimoniale) sise rue Coignebert, n° 35 » (pour la voir ou en traiter, s'adresser à M. Detancourt, 123 rue Gros-Horloge). Une annonce postérieure, du 29 mai 1807, offre « une partie de maison rue Coignebert, n° 35 », à la location, comme appartenant à **M. Chevalier, maître de pension et professeur de mathématiques**.

N° 30 : d'après un avis du *Journal de Rouen* du 22 janvier 1808, cette maison était occupée par **Charles-Joachim Bellenger** et **Marie Conard**, son épouse, vivant de leur revenu.

N° 18 : depuis le 18 juillet 1754 (bail emphytéotique de 99 ans, passé devant Varengue), cette propriété des Minimes était occupée par **Jacques-Guillaume Boissel, avoué au tribunal civil** de 1^{ère} instance de Rouen. Le bail fut repris par Jean-Baptiste Boissel, décédé à son domicile le 24 octobre 1834. Une annonce du *Journal de Rouen* du 5 juin 1767 offrait à la location « une belle partie de maison avec un très-beau jardin », dans la maison de M. Boissel, précisant : « il y a sortie par la rue Coignebert & par celle des Minimes ». En 1790, estimée 5 200 livres, cessant l'emphytéose 6 500 livres, elle fut vendue à M. Bonjour le 1^{er} octobre 1793.

N° 16 : maison natale d'**Armand Carrel**, d'après son acte de naissance du 18 Floréal an VIII (8 mai 1800), actuel n° 31.

N° 13 : Maison occupée fin 1810 par **Louis-François-Isidore Veille, marchand** (voir aussi n° 53).

N° 10 : Maison occupée en 1808 par **Jean-Antoine Boulard, badestamier** (fils de Marie Caule). Voir *Journal de Rouen* du 18 novembre 1808.

N° 3 : Maison occupée par **M^{me} Heurtematte, regrattière** (voir le n° 2, et *Journal de Rouen* du 28 septembre 1806 : elle fait partie de la liste des « *jugements sur contraventions aux lois relatives aux poids et mesures* » (loi du 18 Germinal an III, ou 7 avril 1795), condamnée à 10 francs d'amende. Il s'agit de Marie-Marguerite Lefrançois, veuve en premières noces de Nicolas Plennetot, en secondes de Nicolas-Germain Heurtematte, épouse divorcée de Jean-Baptiste-Guillaume Michel (demeurant ci-devant rue Coignebert, d'après le *Journal de Rouen* du 3 juillet 1811).

N° 2 : *Journal de Rouen*, 24 Prairial an XII (13 juin 1804), annonce pour louer « *une maison, sise à l'entrée de la rue Coignebert, n° 2, ou pour le 1^{er} messidor ou le 1^{er} vendemiaire prochain. Cette maison consiste en une cave, deux cours, cuisine et petite salle ; au premier étage, deux chambres de plain-pied, tapissées de papier peint ; au second, deux autres chambres aussi de plain-pied, et au-dessus un grand grenier. L'escalier de la maison est tournant et des plus commodes* ». Pour la voir, il faut s'adresser à M^{me} Heurtematte, même rue à côté ; pour en traiter, à **M. Barabé**, 18 rue de l'Hôpital. Maison de nouveau vendue par adjudication, en 1809 (*Journal de Rouen* du 15 février), dépendant de la succession de Toussaint Langlois, ancien clerk de notaire (décédé le 11 juin 1794), tenue par M. Leprou, vivant de son revenu. Composée de deux corps de bâtiments, elle est bornée d'un côté par M^{me} de Sonning et M. Delsalle, de l'autre par les héritiers de M. Beaufour ; d'un bout par la rue Coignebert et de l'autre par les ci-devant Minimes. Estimée 4 500 francs.